

# Enseignant·es stagiaires

## Bienvenue dans le métier



Nous vous souhaitons tout d'abord de prendre du plaisir, de participer à l'épanouissement des élèves, de donner un sens à un métier qui est socialement utile et peut permettre d'agir pour l'émancipation et la justice sociale.

L'année de stage est un moment particulier de la carrière des enseignant·es. Comment se déroule mon année de stage ? Quel est le calendrier de l'année ? Quelle sera ma rémunération ? Comment se passe la titularisation ?

**Vous trouverez des réponses à toutes ces questions dans le guide syndical des enseignant·es stagiaires de SUD éducation.**

Le métier d'enseignant·e est un métier stimulant et passionnant mais vous en découvrirez aussi bien vite les difficultés, que ce soit dans la classe, dans votre école ou établissement scolaire ou dans vos rapports avec l'administration.

**Pour informer, accompagner et défendre les collègues, stagiaires ou titulaires, SUD éducation Paris répond toujours présent et sait se montrer combatif face à la hiérarchie !**

Au cours de l'année, SUD éducation Paris organisera plusieurs réunions d'information syndicales à destination des enseignant·es stagiaires. Dès à présent, vous pouvez poser toutes vos questions concernant la prise de poste, l'organisation du service, le fonctionnement d'une circonscription, d'une école ou d'un établissement et des services du rectorat de Paris en écrivant à [contact@sudeducation75.org](mailto:contact@sudeducation75.org) ou en téléphonant à la permanence du lundi au jeudi de 10h à 17h au 01 44 64 72 61.

## Nos revendications pour les stagiaires :

- ↻ un **allègement de service** : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes, comme cela était le cas jusqu'à la masterisation ;
- ↻ une **formation renforcée sur le temps de service**, assurée par des formateurs·trices pour toutes les stagiaires ;
- ↻ une **formation de qualité** avec une décharge de service pour les tuteurs et les tutrices ;
- ↻ un **dispositif particulier pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté** ;
- ↻ une **formation aux pédagogies coopératives ou alternatives** (pédagogie Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, etc.) pendant la formation initiale ;
- ↻ une **harmonisation des procédures de titularisation** dans toutes les académies, garantissant l'équité et les droits des stagiaires avec un contrôle paritaire lors des étapes de titularisation ;
- ↻ l'**abandon de la réforme en cours de la formation initiale** et le retour à un concours de recrutement à Bac+3 (licence), suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour toutes les professeur·es.

# Salaires : beaucoup de bruit pour presque rien !

Pap Ndiaye a annoncé une hausse de la rémunération en deux parties. Les enseignant·es verraient leur salaire augmenter en début de carrière avec un salaire de départ de 2000 euros nets contre 1800 euros nets en moyenne actuellement pour un·e néotitulaire, soit une augmentation de 200 euros. **Cette hausse est largement insuffisante. Elle ne comble ni les 25 % de perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans ni ne compense l'inflation.**

Par ailleurs, le ministre ne dit pas comment cette mesure impactera la rémunération des enseignant·es dont l'ancienneté est déjà avancée, pourtant largement impacté·es par l'inflation. La valeur du point d'indice a baissé comparativement à l'inflation de près de 34% entre 1995 et 2021.

**Selon le Ministre, la hausse de la rémunération des enseignant·es sera également conditionnée à la réalisation de missions supplémentaires.** La logique du travailler plus pour gagner plus initiée par Sarkozy en son temps continue donc de battre son plein alors qu'elle est profondément excluante envers celles et ceux qui, en raison de leur âge, de leur santé ou de leur situation familiale,

peuvent difficilement consacrer plus de temps à leur travail. Ce type de mesure a de manière générale pour effet d'augmenter les inégalités professionnelles et salariales entre hommes et femmes et de mettre en concurrence les collègues ou de créer des hiérarchies intermédiaires qui nuisent à la cohésion des équipes et aggravent les conditions de travail en pressurant les personnels.

Ndiaye continue dans la lignée de Blanquer en annonçant vouloir favoriser le remplacement en interne des personnels absents plutôt que de créer des postes pour assurer leurs remplacements. Pire, le ministre semble vouloir s'attaquer aux garanties statutaires des personnels en exigeant le rattrapage des heures alors que les personnels ont obtenu des autorisations d'absence ou des congés de formation.

Les rattrapages ponctuels en cas d'absence inopinée sont déjà prévus par les textes, et largement inapplicables. À nouveau, le gouvernement choisit de mauvaises réponses pour faire face au vrai problème du non-remplacement.

**Rejoindre SUD éducation Paris, c'est adhérer à un syndicat :**



30 bis, rue des Boulets 75011

☎ 01 44 64 72 61

✉ [contact@sudeducation75.org](mailto:contact@sudeducation75.org)

🖱 [sudeducation75.org](http://sudeducation75.org)

↪ impliqué dans toutes les luttes sociales, contre les réformes libérales et sécuritaires voulues par Macron ;

↪ qui est ouvert à toutes les catégories de personnels (sauf les chef·fes !) de la maternelle à l'université ;

↪ qui lutte contre les discriminations, au travail et dans toute la société ;

↪ qui défend une autre conception de l'école et qui défend l'importance des pédagogies émancipatrices. Vous trouverez de nombreux outils et fiches pratiques sur notre site : [www.sudeducation75.org/fiches-pedagogiques/](http://www.sudeducation75.org/fiches-pedagogiques/)

↪ dans lequel toutes les adhérent·es participent aux décisions lors des assemblées générales du syndicat.